

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



De plus en plus, dans les villes romandes, des dispositions sont prises afin de mettre au point une organisation permettant d'intervenir en cas de catastrophe. Dans certains cas, cette organisation est axée entièrement sur l'intervention de la protection civile, alors qu'ailleurs on prévoit la collaboration de diverses autres formations. Il nous paraît intéressant de pouvoir présenter et comparer ce qui se fait ici et là en Romandie dans ce domaine, et nous comptons sur la documentation que l'on voudra bien nous envoyer à cet effet.

Pour la présente chronique, nous citons deux documents, le premier concernant la

Ville de Genève

et qui nous est communiqué par M. Roger Jourdan, chef du service municipal de la protection civile et chef local-adjoint:

«Tous les pays du monde se préoccupent, aujourd'hui, de leur protection civile à tel point que, chaque année, l'Organisation internationale de protection civile, qui a son siège à Genève, organise un Symposium qui réunit plus de 50 nations.

En 1968, le Symposium a eu lieu à Genève avec comme titre: «Quinzaine internationale de secours en cas de catastrophe.»

On voit donc que l'idée de la «protection catastrophe» se classe en tête des préoccupations, ce qui est fort heureux vu le rythme effréné des catastrophes qui endeuillent notre monde d'aujourd'hui.

Les Français l'ont, depuis longtemps, fort bien compris puisqu'ils ont mis l'accent dès le début sur le secours en cas de catastrophe avec leur «Plan Orsec» (organisation secours) qui n'est autre que le recensement de tous les moyens civils existants (hommes et matériel) et leur engagement rapide sous le commandement des préfets.

La protection civile française est très bien équipée puisqu'elle possède des hélicoptères des vedettes rapides et des avions spécialisés dans la lutte contre les incendies de forêts, etc...

Un immense effort est fait également pour instruire un maximum de gens au secourisme, aussi bien terrestre que maritime, et un nombre considérable de moniteurs brevetés sont formés chaque année.

Par contre, les responsables de la protection civile française reconnaissent que, s'ils sont prêts à faire face à des catastrophes nationales, ils ont encore à se préparer à la protection en cas de conflit armé.

A l'inverse, en Suisse, la protection civile a été conçue pour le cas de guerre, accessoirement pour le cas de catastrophe.

A Genève, nous rejoignons nos amis Français en pensant qu'il faut rendre «opérationnel», dès maintenant, notre embryon de protection civile.

Ce sera chose faite à fin 1969, la formation de chefs de groupe nous permettant d'envisager la mise sur pied des hommes que nous avons déjà instruit, la possibilité de les équiper, de leur attribuer du matériel et des véhicules et de les engager en renfort de nos services de secours permanents (Police, Feu, Service de secours de l'aéroport, Cern, etc...). Le Service de la protection civile de la ville de Genève, conscient d'avoir à sa disposition un matériel important et un personnel dévoué, a déjà mis sur pied une première phase d'organisation catastrophe afin de pouvoir renforcer les services publics permanents par un apport de matériel.

Dans ce but, les mesures suivantes avaient été prises à fin 1968:

- alarme téléphonique du personnel du Service
- mise en place de tous les locaux du dispositif
- possibilité de prêt de matériel feu, sauvetage, éclairage, sanitaire
- mise à disposition de trois véhicules de transport sanitaire
- mise à disposition d'un poste sanitaire de secours pouvant servir de dortoir avec 58 lits prêts en permanence
- possibilité d'improviser un dortoir avec 170 lits
- possibilité d'improviser un réfectoire et d'assurer la subsistance à 120 personnes.

Dès le début de 1969, d'autres dispositions ont été prises, à savoir:

- mise en service d'un poste de commandement de secteur et réfection de trois anciens postes sanitaires de secours 1939/1945 qui porteront la possibilité d'hébergement à 250 lits prêts en permanence
- mise en service d'une cuisine communautaire permettant de préparer 150 à 200 repas
- achat de 3 nouveaux véhicules transformables en véhicules sanitaires qui permettront, avec les véhicules du canton, d'évacuer, en un seul transport, 60 blessés ou 100 personnes valides
- installation d'un dispositif d'alarme téléphonique sur les véhicules

— organisation d'une permanence du service les jours fériés, etc...

La population genevoise peut donc compter sur un dispositif catastrophe important à fin 1969, le canton et les autres communes astreintes se préparant également à intervenir en cas d'événement grave.»

*
Le second document se rapporte à une conférence de presse qui a permis aux autorités intéressées d'exposer un plan touchant la

Ville de Lausanne

et dont voici l'essentiel, selon un communiqué de presse. Étant entendu que le plan en question sera commenté plus en détail par M. Roger Parisod, chef local et chef du service municipal de la protection civile lausannoise:

«La Ville de Lausanne a mis sur pied une organisation en mesure d'intervenir efficacement en cas de catastrophe. Un système d'alarme centralisé, dont l'idée avait été acceptée en 1965 par le Conseil communal, existe aujourd'hui. Il a été présenté à la presse par M. Robert Deppen, municipal chargé de la police. Un central d'appel installé à la caserne de la police municipale permet de mobiliser en un laps de temps très bref jusqu'à 900 personnes, disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et appartenant au service du feu, à la protection civile, à la police, au service d'hygiène et aux services de santé (médecins, ambulances, infirmiers et infirmières de l'Hôpital cantonal et des cliniques privées).

Ce central d'appel est équipé d'un dispositif électronique fonctionnant par impulsions et alertant immédiatement et simultanément par téléphone toutes les personnes dont le concours est nécessaire en cas de catastrophe. Il représente une dépense de 270 000 francs.

Un exercice pratique, avec les phases successives de l'appel, du déploiement des secours et de l'intervention sur place sera organisé cette année.»

Toujours sur le plan des catastrophes, on peut sans autre citer un

Nouveau film

réalisé par l'USPC en collaboration avec l'OFPC, et qui a été «présenté» récemment à Berne à l'intention des autorités fédérales, dans un des grands cinémas de la capitale. Nous n'entendons pas aujourd'hui commenter le film en question, mais dire simplement qu'il permettra à la po-

pulation de réaliser les horreurs de telle ou telle catastrophe, et de la nécessité qui se révèle à prendre — par avance — toutes les dispositions voulues pour limiter les dégâts. La protection civile étant tout justement créée dans ce but. Mais nous devons dire aussi que par un geste qui a été apprécié, la version française a été projetée en premier, et que tout de suite après, Monsieur Ludwig von Moos, président de la Confédération a bien voulu faire le point en ce qui concerne la protection civile en Suisse. En insistant sur le fait qu'elle est indispensable en cas de catastrophe. Suite à cette «première», Monsieur Walter Koenig, directeur de l'OFPC, a commenté les diverses séquences du film et a remercié la Maison Kern S.A. de Bâle pour son excellente production.

Notons encore qu'à mi-avril, le film en question sera présenté à Lausanne aux autorités romandes et aux dirigeants de la protection civile des cantons d'expression française.

Un cours fédéral II pour chefs locaux à Genève

L'impression est assez curieuse pour quelqu'un qui a organisé et dirigé de nombreux cours, à tous les échelons,

de participer en qualité d'«élève» à un service d'instruction. C'est ce qui vient d'arriver au soussigné à l'occasion du cours fédéral II pour chefs locaux, qui s'est déroulé à Genève du 17 au 22 mars. Des notions acquises, et vues d'en haut, doivent être revisées, et des réactions de celui qui est «dans le rang» sont — en effet — à noter soigneusement. En bref, c'est une expérience enrichissante que nous venons de vivre personnellement, et dont nous sommes reconnaissant à tous ceux qui se sont employés à faire de ce premier cours fédéral pour chefs locaux organisé à Genève une parfaite réussite. Et parmi eux, il faut citer en premier lieu le directeur du cours Paul Bregnard, et ses instructeurs, Trachsel, Moser de l'OFPC et Brynner et Gaille du service cantonal genevois. Mais nous pensons aussi que la réussite du cours est due aux magnifiques installations du Centre d'instruction de Bernex mises à disposition de l'Office fédéral par les autorités genevoises. Ces installations qui ont permis à un participant du canton de Vaud de déclarer — au moment de la clôture et des remerciements... «le Centre de Bernex fait envie aux Vaudois! Car, en effet, il y avait au cours 26 chefs locaux vau-

dais qui n'ont pas manqué de fraterniser avec les 13 Genevois. Par ailleurs, M. Ernest Reymann, directeur du service cantonal genevois, et le chef de la section instruction M. Roger Pelletier, ainsi que le responsable du matériel, M. J.-J. Grasset, avaient mis tout en œuvre pour que tout aille au mieux. Et c'est donc dans d'excellentes conditions que les quelque 39 participants ont pu se familiariser avec un matériel remarquable et acquérir des notions nouvelles qui leur permettront de toujours mieux maîtriser les lourdes tâches qui sont dévolues aux chefs locaux.

Notons encore que le nouveau conseiller d'Etat vaudois de qui dépend la protection civile, M. Aubert, a fait une visite à Bernex, accompagné du chef de l'Office cantonal, notre ami Benjamin Hennard. Le secrétaire-général du Département de l'intérieur de Genève, M. Girardin, ayant tenu à piloter lui-même les personnalités en question. Tous les facteurs ci-dessus étant additionnés, il est bien permis de dire que ce premier cours fédéral pour chefs locaux organisé à Genève a créé un heureux précédent!

J. Chevalier

Der Chef einer Zivilschutz-Organisation

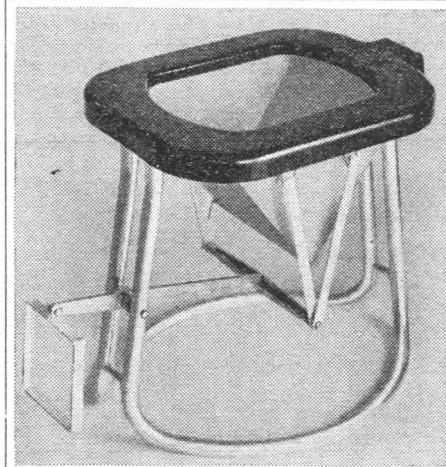
war erstaunt über die Möglichkeit, wie wir sein Verbindungsschema A 4 auf 100 x 150 cm vergrösserten; er konnte es so seinem Mitarbeiterstab wesentlich besser erklären.

Ob Block-, Sektor- oder Schutzaumpläne — wir reproduzieren (verkleinern, vergrössern, kopieren, drucken ein- oder mehrfarbig) zuverlässig und in kürzester Zeit. Dass wir dabei die preislich vorteilhafteste Lösung treffen, ist für uns selbstverständlich.

Unser Personal ist gut geschult, hat grosse Erfahrung und garantiert für einwandfreie Reproduktion Ihrer Vorlagen. Rufen Sie uns an. Wir beraten Sie unverbindlich.

Ed. Aerni-Leuch **3000 Bern 14**

Reproduktionsanstalt / Fabrik technischer Papiere Zieglerstrasse 34 Telefon 031 25 92 22



Kein Wasser für Spülzwecke!

Der Notabot «System Widmer» gehört auch in Ihren Schutzraum!

Zu beziehen durch:

Walter Widmer
Techn. Artikel
5722 Gränichen
Telefon 064 45 12 10